

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal



ville.montreal.qc.ca/plateau

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 2013-13, 2013-17, 2013-18 et 2013-19

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que les règlements suivants :

- *Règlement 2013-13 - Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2014;*
- *Règlement 2013-17 - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 et imposant une cotisation;*
- *Règlement 2013-18 - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 et imposant une cotisation;*
- *Règlement 2013-19 - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 et imposant une cotisation*

ont été adoptés par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance extraordinaire du 16 décembre 2013.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entreront en vigueur en date du 1^{er} janvier 2014 et qu'ils sont disponibles pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Donné à Montréal, le 19 décembre 2013

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx